

Montréal, le 27 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M ^e Yves Fréchette	M ^e Pierre Pelletier
Hydro-Québec – Affaires juridiques	2843, rue des Berges
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4 ^e étage	Lévis (Québec) G6V 8Y5
Montréal (Québec) H2Z 1A4	

Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Dossier de la Régie : R-4058-2018 – Phase 2 – Volet « Études de productivité multifactorielle (Études PMF) ».

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de ce jour de l'AQCIE-CIFQ dans le dossier mentionné en objet, par laquelle l'intervenant indique, qu'en raison du congé de la *Thanksgiving* aux États-Unis, son expert n'a pas été en mesure de déterminer si les réponses fournies par le Transporteur à sa DDR n^o 2 sont satisfaisantes¹. Ainsi, l'intervenant demande à la Régie de reporter au mardi 1^{er} décembre 2020 à midi le délai fixé à ces fins.

Pour les motifs invoqués par l'AQCIE-CIFQ dans sa correspondance, la Régie accorde le délai demandé. Conséquemment, elle modifie de la façon suivante le calendrier pour le traitement de la DDR n^o 2 de l'intervenant :

2 décembre 2020, 12h00	Si nécessaire, date limite pour le dépôt de la contestation par l'AQCIE-CIFQ des réponses ou absence de réponses données par le Transporteur ainsi que des motifs pour lesquels ces réponses ne sont pas satisfaisantes.
7 décembre 2020, 12h00	Le cas échéant, dépôt des commentaires du Transporteur à l'égard de la contestation des réponses ou absence de réponses.

¹ Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0068](#).

Par ailleurs, dans l'éventualité où l'AQCIE-CIFQ souhaiterait transmettre une DDR complémentaire au Transporteur, la Régie précisera ultérieurement les échéances pertinentes.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml